

**Procès-verbal du Conseil d'Administration
AMELY – 12 décembre 2016 modifié**



45 rue Smith 69002 LYON

Tél : 04 78 37 90 71 – www.amely.org

Le 12 décembre 2016 à 9 heures 30, le Conseil d'administration de l'association AMELY, s'est réuni au siège de l'association sur convocation de la secrétaire.

Membres actifs présents : Marie-Noëlle LUC - Thérèse CHIRAT - Juliette KIEFFER - Josette FAVIER - Martine TRUSSON - Bruno ARAUD - Christian CHAPITEAU - Hervé LE RESTIF - Gérard PEROTTO - Jean-Luc GUYOT - Annie NOËL.

Membre avec voix consultative présent : Sabine MOREL Directrice

Excusés : Daniel GUENERON - Émilie BORNIER représentante du personnel.

L'ordre du jour appelait l'examen des questions suivantes :

Préalable : approbation du PV du dernier CA

1 – FINANCES : Résultats prévisionnels 2016 et budget 2017 réajusté

2 – POINT SUR LES PLANS D'ACTION ENGAGÉS :

- médiation scolaire
- développement

3 - COMMISSION COMMUNICATION : actions 2017

4 – RENADEM : bilan et compte-rendu du colloque de Rennes

5 - QUESTIONS DIVERSES

Préalable : Le procès verbal du conseil d'administration du 10 octobre 2016 n'a fait l'objet d'aucune modification et a donc été adopté à l'unanimité des administrateurs présents.

**Procès-verbal du Conseil d'Administration
AMELY – 12 décembre 2016 modifié**

1 - FINANCES : Résultats prévisionnels 2016 et budget 2017 réajusté

Hervé LE RESTIF, trésorier, présente le travail fait sur les comptes de l'association, en collaboration avec Martine TRUSSON. Il rappelle que la prévision est un exercice difficile et que l'année 2016 a connu plusieurs revirements de situation :

- diminution très importante de la subvention politique de la ville sur Lyon, puis sa compensation par un fonds du CIEC (comité interministériel pour l'égalité et la citoyenneté)
- baisse de subventions état sur certaines territoires, puis leur compensation par les communes.

Il souligne l'augmentation significative des produits de formation ; c'était un décollage très attendu depuis 2 ou 3 ans.

Les charges sont bien maîtrisées. Sur la fin d'année il y a eu une réduction des charges salariales après le départ de Simon BUISSON qui n'a été remplacé que partiellement (suppression de permanences). A noter que la formation émerge dans la rubrique impôts et taxes.

Une reprise de 1360€ a été faite sur la réserve que le CA avait votée pour le fonctionnement de la permanence dans les centre d'accueil de jour, avec les partenaires lyonnais du collectif de l'accueil de jour, sur l'exercice 2016. La réserve initiale étant de 3500€ il y aura un report de la différence pour le fonctionnement 2017.

La collecte qui a été réalisée pour cette même permanence apparaîtra au bilan dans les fonds dédiés.

Une enveloppe de 4000€ a été provisionnée en charge sur 2016 pour la réfection des toilettes au siège de l'association. **La proposition est acceptée par les membres du conseil d'administration présents et sera ajustée dès réception des devis dans les jours qui viennent.**

Les administrateurs souhaitent que pour la présentation des comptes de résultat aux partenaires, la contribution des bénévoles soit apparente : valorisation en produit et charge. Ils souhaitent aussi que les comptes relatifs à la permanence d'accès au droit dans les accueils de jour des sans domicile soient rendus visibles et communiqués.

Au 9 décembre le prévisionnel de résultat pour 2016 est positif d'environ 6000€.

Conformément à la délibération du conseil d'administration du 16 juin 2016 relatif à la politique salariale, les administrateurs présents confirment qu'à compter de cet exercice 2016, 50% du résultat net sera affecté pour une prime aux salariés de l'association (montant charges comprises)

Concrètement cette prime fera l'objet d'une provision 2016 et sera versée en 2017 à l'arrêt des comptes.

Le prévisionnel 2017 a été bâti sur des hypothèses basses pour les subventions avec une baisse de celles de l'État, et une non compensation par les communes. Il tient compte des augmentations de salaire prévues : 1% au 1er janvier et rattrapage salariale de 10% au 1er juillet.

Avec ces contraintes le résultat serait néanmoins positif.

Les administrateurs font remarquer que :

concernant les charges,

- on risque d'avoir des besoins supplémentaires en personnel en 2017 car on est très juste pour le fonctionnement,
- par ailleurs il faudra peut-être rémunérer un prestataire extérieur pour sécuriser le système informatique de l'association,
- enfin la somme allouée à la formation est un peu basse.

concernant les recettes,

- il est contradictoire d'avoir une politique de développement et de ne pas l'afficher nos ambitions dans le budget prévisionnel avec une augmentation des recettes en médiation scolaire.
- La même remarque est faite concernant le développement en direction des bailleurs sociaux.

**Procès-verbal du Conseil d'Administration
AMELY – 12 décembre 2016 modifié**

Le conseil d'administration demande donc que le BP 2017 soit augmenté d'environ 15000€ en recettes (+5 000€ en médiation scolaire et + 10 000€ avec les bailleurs sociaux) et d'un montant équivalent en charges(budget remplacement et budget formation).

2 – POINT SUR LES PLANS D'ACTION ENGAGÉS

2.1 Médiation scolaire

Le 12 décembre se tiendra la 6ème réunion de la commission

Gérard PEROTTO indique que les outils pour faire des relances efficaces sont disponibles. Ceux pour le suivi des formateurs sont à finaliser et diffuser début 2017.

Evan PERUZZO, la personne en service civique, a fini son étude de la concurrence. C'est une base de réflexion. AMELY a bien une originalité propre avec la médiation par les pairs.

La nécessité de recruter de nouveaux formateurs devrait avancer en janvier : il y a quelques contacts. Il faut des personnes ayant l'habitude des relations avec le milieu scolaire et qui amène un réseau.

Au niveau prospection la commission va retravailler un mailing à faire dès la mi janvier 2017, avec une accroche plus ciblée que celle de 2016, sur la citoyenneté.

Il va falloir maintenant bâtir un plan de prospection qui impliquera sans doute des démarches physiques et donc des moyens en temps et en personne pour les réaliser. Prévoir une demi-journée de formation en direction des médiateurs de l'association pour qu'il sachent présenter la médiation scolaire.

2.2 Autres actions de développement

Bruno ARAUD dit que la commission a avancé sur le développement du partenariat avec les bailleurs sociaux. Un projet de convention a été élaboré en prenant appui sur celle de l'ASMAJ (Marseille) et sur le travail engagé avec ALLIADE et GLH. Un plan d'action est en cours pour des prises de rendez-vous, une fois les bons interlocuteurs identifiés : ALLIADE, SVU.

Josette FAVIER fait remarquer qu'il faut bien identifier ce que fait chaque partenaire avant d'arriver à une convention, pour ne pas se trouver en sous-traitance des cas qu'ils n'ont pas pu traiter en interne.

Jean Luc GUYOT rappelle que c'est le principe de base de la médiation : faire le tour des intérêts de chaque partie.

La commission développement commence par ailleurs un travail sur les médiations dans les relations de travail pour cibler les catégories d'institutions à démarcher.

3 - COMMISSION COMMUNICATION : actions 2017

Rappel par Jean Luc GUYOT que la commission communication est au service des autres commissions.

Pour 2017 la commission a plusieurs pistes de réflexion et d'action :

- mieux communiquer autour des nouvelles implantations ou des déménagements, y compris via Facebook pour atteindre un public plus jeune, promouvoir les sites et les numéros de téléphone,
- continuer à capitaliser des petites vidéos courtes sur les actions et événements pour les mettre en ligne car c'est ce qui a le plus d'impact sur le site Internet,
- retravailler sur l'espace adhérent car il est encore mal utilisé,
- reprendre la réflexion sur notre présence dans la presse écrite. Il manque un attaché de presse (mécénat de compétence?)
- enfin la commission réfléchit à l'accueil téléphonique et participe au groupe de travail sur l'accueil téléphonique centralisé (thème issu de la journée de réflexion d'avril)

4 – RENADEM : bilan et compte-rendu du colloque de Rennes

Josette FAVIER a représenté AMELY au dernier conseil et a participé à la journée « Pacifier la cité » organisée par l'association rennaise Cité et Médiation, dont le fil

**Procès-verbal du Conseil d'Administration
AMELY – 12 décembre 2016 modifié**

conducteur était : comment désamorcer les conflits. Elle a surtout retenu l'importance du partenariat (en l'occurrence entre les médiateurs, la ville et la police) avec une préparation importante avant d'avoir les personnes en médiation, ce qui facilite les médiations.

La journée, animée par Jacques FAVET, s'est appuyée sur des paroles d'habitants, mises en scène par des comédiens. Chaque partenaire et ce qu'il fait a été présenté et 3 situations de médiation ont été mises en scène. Cela permet de montrer la part souvent invisible d'une médiation, comment cela se déroule.

Si cela est possible il serait intéressant de récupérer la vidéo de cette journée, de même que celle de la journée qui avait eu lieu à Pessac.

Le prochain colloque aura lieu à Marseille en 2017.

En ce qui concerne le CA du RENADEM (dont Sabine MOREL est trésorière), il y a été question de l'embauche d'un coordinateur pour faire vivre le réseau.

Depuis le RENADEM a obtenu une subvention de 10 000€ et l'embauche est faite par l'ASMAJ d'une personne en CAE.

Les travaux avec le Québec sont reportés à 2018 car l'échéance pour solliciter une subvention a été passée.

Le prochain RV du RENADEM est sur Paris en février.

Josette FAVIER pourrait continuer à participer ponctuellement, sachant que les deux membres officiels d'AMELY sont la directrice et la présidente.

5 - QUESTIONS DIVERSES

- Marie-Noëlle LUC fait part aux administrateurs du départ de Daniel GUENERON du conseil d'administration et de toutes ses activités à AMELY, pour des raisons personnelles.
- Le prochain CA est fixé au 6 mars 2017
- L'assemblée générale aura lieu le 6 avril 2017 et il y aura un CA pour constituer le nouveau bureau le 10 avril 2017
- Sabine MOREL informe de sa demande de formation : un DU de management qui commencerait en janvier 2017 si sa candidature est retenue. L'impact sur son activité sera de 2 jours par mois pendant 1 an. Actuellement son contrat est à 33h avec un mercredi sur deux travaillé. Si son organisation personnelle le lui permet, le CA souhaiterait que ces deux jours soient compensés par des mercredis travaillés en 2017. En retour un engagement de rester au moins un an dans l'association après la fin de sa formation est souhaité. Une annexe au contrat de travail sera établie.

Aucune autre question n'ayant été abordée, la séance a été levée à 12h30 par la Présidente.

La Présidente de séance :

Marie-Noëlle LUC

La Secrétaire de séance :

Annie NOËL